



## Procès-verbal du Conseil de Surveillance

---

<b>Réunion du :</b>	<b>Mercredi 21 janvier 2026</b>
<b>À :</b>	<b>10h00 – 16h30 en Présentiel au siège de la FFF</b>
<b>Présidence :</b>	M. Philip GUYOT DE CAILA
<b>Présents :</b>	Claudia MASSA, Natacha CHICOT, Matthieu RABBY, Florence SCHWARTZ, Amélie MOINE et Claude COQUEMA
	Excusé : Jean-Pierre LOUVEL
<b>Assistent à la séance :</b>	Claude DELFORGE, Sylvain GRIMAULT, Oumou CAMARA et Nathanaël URGIN

---

### **I. Ouverture de la séance**

Le Président ouvre la séance en adressant ses vœux à l'ensemble des membres du Conseil de surveillance et exprime le souhait que les travaux de l'année se poursuivent dans un esprit de sérénité et de convivialité.

L'ensemble des membres étant présents à l'exception de Jean-Pierre LOUVEL, le quorum est atteint. Florence SCHWARTZ est, par ailleurs, désignée secrétaire de séance.

### **II. Approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

Le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

### **III. Retour sur l'assemblée fédérale d'hiver**

Matthieu RABBY prend la parole et fait part de son étonnement quant à l'absence de certains délégués lors de l'un des temps forts institutionnels de la saison pour la FFF, d'autant plus regrettable au regard des enjeux majeurs qui concernent actuellement le football français. Philip GUYOT DE CAILA propose que ce point soit évoqué auprès du COMEX afin d'engager une réflexion sur les moyens susceptibles de renforcer la participation aux prochaines Assemblées fédérales.

Le Conseil se félicite par ailleurs de la mise en place de conventions dites « réglementées » désormais soumises au vote en Assemblée Fédérale. Il s'interroge toutefois sur la pertinence de procéder à un vote global plutôt qu'à un examen et un vote individualisé de ces conventions.

### **IV. Echange avec le Président de la LFA et le directeur du football amateur et des territoires**

Philip GUYOT DE CAILA remercie Claude DELFORGE et Sylvain GRIMAULT pour leur présence et souligne l'intérêt de ces échanges pour mieux appréhender l'articulation des relations entre le COMEX et le BELFA.

#### **1. Gouvernance du BELFA**

Claude DELFORGE présente la gouvernance du BELFA. Il rappelle que le Président de la LFA est désormais nommé par le Président de la FFF, conformément aux dispositions issues des dernières élections. La composition du BELFA associe des membres proposés par le COMEX, des représentants désignés par le collège des présidents de Ligues et de Districts, ainsi qu'un membre issu du collège des autres acteurs du



football. Enfin, le Président de la LFA propose deux autres personnes à sa discrétion. Il précise avoir fait le choix de désigner un président de Ligue et un président de District dans un souci de représentativité territoriale.

Il souligne que les relations avec le Président de la FFF sont fluides et structurées par des points réguliers consacrés aux affaires courantes ainsi que par des interventions lors des réunions du COMEX. Par ailleurs, il précise que le BELFA ne fonctionne pas de manière isolée. L'instance collabore de manière étroite et quotidienne avec la Direction du Football Amateur et des Territoires, les treize commissions qu'elle supervise et, plus généralement, l'ensemble des services fédéraux, dans l'objectif de développer et structurer la pratique du football sur l'ensemble du territoire.

### 2. Politiques territoriales et dispositifs d'accompagnement

S'agissant des politiques territoriales, Claude DELFORGE rappelle la mise en œuvre de plusieurs engagements annoncés par Philippe DIALLO.

Il évoque notamment la création du Conseil Consultatif des Clubs Amateurs (CCCA), instance composée de trente-huit clubs et organisée en groupes de travail thématiques, chargée de formuler des propositions sur des sujets tels que l'arbitrage, le développement du football, la simplification des textes, le bénévolat, le football des enfants ou encore le soutien aux clubs amateurs. Les premières propositions doivent être présentées au COMEX au mois de mars.

Il mentionne également l'organisation récente de la Conférence Nationale du Football, événement inédit ayant réuni des représentants du football français afin de définir les axes prioritaires de développement. Le BELFA a contribué à la préparation de cette conférence en concertation avec les Ligues et les Districts. Enfin, les conférences interrégionales sont rappelées comme un outil structurant permettant de renforcer le dialogue entre le BELFA et les territoires.

### 3. Process, contrôle, remontées d'informations et prévention des risques

Claude DELFORGE indique être désormais destinataire, en copie, de l'analyse financière réalisée par les services administratifs de la Fédération Française de Football auprès de chaque Ligue et District. Cette mesure permet de renforcer la vigilance du BELFA quant à la situation de certaines instances déconcentrées et de veiller à leur pérennité.

Il précise suivre particulièrement la situation de deux districts et souligne que la FFF se tient prête à les accompagner, notamment par le biais d'avances de trésorerie ou de prêts. En contrepartie, des garanties leur sont demandées, telles que l'élaboration d'un plan de trésorerie pluriannuel, la mise en œuvre de réformes destinées à améliorer leur gestion financière et, le cas échéant, la prise de décisions structurantes.

En définitive, il met en avant une attention accrue du BELFA à la situation des instances déconcentrées de la FFF, reposant notamment sur un dialogue constant afin de mieux identifier leurs difficultés. Un suivi renforcé est désormais instauré pour assurer leur bon fonctionnement, garantir leur pérennité et, par conséquent, favoriser la pratique et le développement du football sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, Claude DELFORGE indique qu'aujourd'hui la Fédération a mis en place la plateforme « J'Alerte » qui permet de recevoir les signalements et de les traiter avec l'aide des services administratifs de la Fédération, en particulier la direction de l'engagement et la direction juridique. Lorsque ceux-ci concernent les instances déconcentrées de la FFF, le BELFA et la direction du football amateur et des territoires est évidemment mise au courant.



## **V. Formation sur la probité**

Oumou CAMARA, responsable de la conformité de la Fédération, prend la parole afin de réaliser une formation sur la probité et la déontologie auprès des membres du Conseil de surveillance.

Le Conseil se félicite d'une telle initiative et la remercie.

## **VI. Dossiers en cours – Point de situation**

### **1. Suivi des échanges récents avec le COMEX**

Philip Guyot de Caila fait un point d'information sur les récents échanges intervenus entre le COMEX de la Fédération Française de Football et le Conseil de surveillance.

Il indique que les relations entre les deux instances se sont nettement améliorées et se déroulent désormais dans de bonnes conditions. À ce titre, les rapports établis par le Conseil de surveillance, qui n'ont pas vocation à être rendus publics, ont été transmis aux membres du COMEX. Il se félicite que plusieurs des mesures qui en sont issues aient pu être mises en œuvre rapidement par la FFF.

En revanche, il indique qu'il partage l'agacement du Président de la Fédération Française de Football à la suite de la divulgation dans les médias de l'un de ses courriers, pourtant destiné au COMEX, à la Ligue de Football Professionnel et au Syndicat des Arbitres du Football d'Élite. L'ensemble des membres du Conseil de surveillance réaffirme son attachement au strict respect du principe de confidentialité.

### **2. Gouvernance financière**

Afin de mieux comprendre la situation financière de la Fédération, il est convenu d'inviter, lors de la prochaine réunion plénière du Conseil de surveillance, de convier le Comité d'Audit Interne (CAI) de la FFF ainsi que le Commissaire aux comptes en charge du rapport financier.